



Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Juillet 2010
N° 94

Rassemblement
Unitaire
Social
Ecologique

Edito

Le gouvernement aurait-il décidé de s'appliquer à lui-même le plan de rigueur prôné à tous les Français ? On pourrait le croire en apprenant que Nicolas Sarkozy a décidé de supprimer la traditionnelle Garden Party du 14 juillet. Il faut dire que la petite fiesta a quand même coûté la modique somme de 732 826 euros pour 7 500 invités l'an passé. Une mesure draconienne pour prouver aux plus réfractaires que notre président montre l'exemple. Dans le même ordre d'idée on a appris que les effectifs de l'Elysée ont fondu en 2009 de 8,5 %, passant de 1031 personnes à 943 au 31 décembre 2009. Ben voilà, y a pas que dans l'enseignement et dans la santé qu'on supprime des postes... Mais bizarrement les dépenses de l'Elysée ont, elles, augmenté de 2,5 % en 2009 soit 6 fois plus que celles de l'Etat.



Plus bizarre encore, les frais de déplacement de l'Elysée ont eux augmenté de manière exponentielle : plus 5,4 millions d'euros l'an passé. Le coût du transport aérien représente ainsi 13,2 millions d'euros quant aux dépenses d'investissement (informatique, parc automobile...) elles ont triplé et s'élèvent à 1,4 milliard d'euros. C'est sans doute pour cette raison que Nicolas Sarkozy, qui a à sa disposition 6 Falcon et 7 Airbus, s'appête à acheter un airbus d'occasion à Air Caraïbes pour le transformer en avion présidentiel. Coût estimé : minimum 100 millions d'euros. C'est ce qui s'appelle faire des économies...

Alors que nombreux étaient ceux qui les avaient déjà enterrés, les salariés de la Raffinerie des Flandres (dont une quarantaine habite le Calais) viennent de remporter une magistrale bataille. Contre toute attente, sur le terrain juridique, par une décision de la Cour d'appel de Douai, le redémarrage de la raffinerie de la Cité du célèbre corsaire Jean Bart a été ordonné.

Ainsi, le géant pétrolier, le groupe « français » Total (bizarrement l'identité nationale n'existe pas en terme d'économie, on peut en toute impunité nuire à son pays) a été condamné à rouvrir le site dans les 15 jours sous peine d'une astreinte de 100 000 euros par jour de retard, la Cour estimant « qu'il y avait une violation de la Loi, les salariés n'étant pas suffisamment informés, il n'y a pas eu consultation dans les règles des élus du personnel. »

Le 17 juin dernier, le Groupe Total (14 milliards d'euros de bénéfices en 2009) dans une logique de satisfaction des actionnaires, avait pourtant confirmé son plan de reconversion du site Dunkerquois en centre de formation et d'assistance technique avec un maintien d'un dépôt pétrolier, ce qui en terme de reprise de personnels était loin d'être satisfaisant (et qui ne tenait pas compte des centaines de sous-traitants dépendants de l'activité de la raffinerie). La cause était tellement entendue que mardi 29 juin lors d'une conférence de presse, le Ministre de l'industrie, Christian Estrosi lui-même, avait entériné le projet du géant pétrolier.

Ainsi, en donnant raison aux salariés de Total, en plus d'un camouflet asséné à une multinationale, c'est également une gifle aux responsables politiques adeptes d'une économie ultra libérale qui est donnée par la Justice. En premier lieu, ce soufflet est adressé aux

« béni oui oui » de l'UMP, dont les relations avec les dirigeants d'entreprises et les « magnas » de la finance sont plus qu'ambigües voire malsaines (les salariés issus du Calais attendent toujours un mot de sympathie de la part du Maire de Calais). Ensuite, à la majorité des élus locaux socialistes, transparents, abdiquant sans lutter et plus prompts dans l'intention à verser des aides compensatoires qu'à apporter un réel soutien au maintien de l'emploi et à un secteur d'activité. La justice dans une décision qui l'honore est donc venue palier l'impuissance et la désertion du pouvoir politique...

Dans cette lutte contre la désindustrialisation et les délocalisations, il faut pour les élus politiques, tenir un discours fort et défendre des positions fermes. Ce discours dès le mois de février, Jacky Hénin, Député communiste au Parlement Européen, l'a tenu devant les salariés de la Raffinerie des Flandres, leur affirmant que s'ils avaient besoin de lui dans la lutte, ils pourraient compter sur un soutien indéfectible de sa part, à une condition : qu'ils soient prêts à se battre pour la

sauvegarde des emplois et non pas pour obtenir une prime substantielle. Tenant sa parole, il est allé à Paris, au siège du Groupe au côté des salariés pour demander des comptes aux prédateurs capitalistes, il a également tenu sa place, à l'appel des syndicats, dans les manifestations et s'est rendu régulièrement sur le site pour encourager les grévistes.

Mais que dire des valeureux salariés de Total, sinon qu'ils suscitent admiration et respect. Occupant un site fermé depuis septembre 2009, se rendant malgré tout chaque jour au travail avec pourtant en tête l'incertitude du lendemain, passant des journées à tourner en rond, essayant de s'occuper tant bien que mal, maudissant un temps qui s'égraine au ralenti. Ils

(Suite p2)



En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En

Avantage Bouchart

10 à 5 : non, ce n'est pas le score du dernier match de l'équipe de France de football, mais de celui qui oppose Natacha Bouchart à Philippe Blet. Et là ce n'est pas de sport dont il s'agit mais d'une véritable guerre des images. Dans le « Calais Mag » n°17 (mi-juin mi-juillet) on comptait en effet 10 photos de la mairesse contre seulement 5 du président de la CAC dans « Calais Infos ». Et dire que Natacha Bouchart estimait que le « Calais Réalités » était le journal de propagande de Jacky Hénin ! C'est à se tordre de rire...

Idée

Si vous cherchez une idée originale pour enterrer une vie de jeune fille ou de jeune homme, ne

cherchez plus, le élu de la nouvelle municipalité ont pensé à vous. Dernièrement Bernard Lelièvre a procédé, à la demande de Michèle Ducloy, à un faux mariage dans la vraie salle des mariages de l'hôtel de ville. Voilà une utilisation peu orthodoxe de locaux officiels. Mais bon, maintenant faut s'attendre à tout...

Gag

Dans la presse locale de cette semaine, un locataire de l'OPHLM, faisait remarquer qu'il avait des herbes folles d'un mètre devant chez lui et qu'il serait plus que temps de les faire disparaître. De manière bucolique, il lui fut répondu par le porte-parole de l'office, qu'il fallait attendre que les abeilles aient butiné ! C'est sûr que vu comme ça, on peut tout expliquer !

On y pense



Le Rusé vous donne rendez-vous pour le pot des vacances

**Le lundi 12 juillet à partir de 19 h
À la Belle Pêche à Hames Boucres**

Pot de vacances et amuse-gueules offerts, ensuite chacun s'assume.

Jean Pierre et Carole seront au service.

On y pense

Si vous avez envie d'aller vous faire une toile, on ne peut que vous conseiller d'aller voir « Les mains en l'air » de Romain Goupil. Un film qui parle de sans-papiers, de reconduites à la frontière, d'humanité, de gens bien. Un film à aller voir à l'Alhambra bien évidemment.

Conseil municipal : Vous n'y étiez pas, vous avez raté ça !

Comme après chaque conseil municipal, nous vous livrons un florilège de morceaux choisis.

Concernant l'adoption du compte-rendu du conseil municipal précédent, Jacky Hénin demandait des nouvelles de la délibération relative à la rétribution d'Havas qui avait dû être enlevée suite à un « lièvre » qu'il avait relevé (voir Rusé n°87). Natacha Bouchart répondait alors: « Nous avons fait une étude au niveau des services, nous la représenterons en septembre car il y aura négociation. » Négociation ? Bizarre, soit la société a déjà été payée, soit elle ne l'a pas été, parler ici de négociation semble quelque peu hors de propos.

Consensus sur le CRUFC

Concernant la communication du maire n°8 destinée à accorder une provision de 112 000 € au CRUFC, et à laquelle Jean-Marc Ben a été le seul à s'opposer, « je me refuse à voter cette délibération, nous dilapidons 112 500 € », Jacky Hénin s'étonnait simplement que ce soit « par la presse que nous apprenons ce qui se passe au sein du club de football alors que le feuilleton dure depuis des mois. C'est par la presse que nous apprenons également l'ingérence lourde de la ville dans le fonctionnement administratif du club, comme si c'était ici

ou ailleurs, dans d'autres locaux municipaux que se décidait qui sera ou pas président. Au-delà de ces quelques remarques, où en sommes-nous ? Rien dans cette communication n'insiste sur la nécessité d'obtenir de la part des dirigeants actuels, puis de la part de ceux qui seront élus démocratiquement par les adhérents de l'association, un plan de redressement strict, permettant à la fois d'apurer la dette et de rétablir la confiance, d'obtenir de la part des dirigeants un suivi de gestion permanent qui permette à l'argent des contribuables d'être préservé, aux bénévoles et jeunes amoureux du football d'avoir davantage de certitudes quant à l'avenir. Sans précision, il serait ni plus ni moins question de faire un chèque en blanc, sans aucune garantie. Nous souhaitons donc connaître vos intentions sur ces questions. »

Réponse de Natacha Bouchart : « on peut tous regretter la situation. La plan de redressement ce n'est pas la ville qui le propose, c'est le mandataire judiciaire. C'est lui qui en sera le garant. On pourra parler d'ingérence mais il sera inacceptable, et les élus ne s'engageront pas si les mêmes qui sont aujourd'hui aux commandes se représentent, et c'est pour ça qu'on se revoit en septembre, pour les obliger à changer. Je veux utiliser cet équipement qu'est le stade. Je veux des gens qui s'engagent pour penser aux jeunes. Si la municipalité n'était pas intervenue en juin 2009 et n'avait pas levé le lièvre parce qu'on nous baratainait, et si elle n'avait pas envoyé son contrôleur de gestion qui nous a confirmé qu'il y avait 1,2 million d'euros de déficit, à partir de là une mécanique s'est mise en place. Je ne peux que regretter que ces personnes n'ont toujours rien compris, elles pensent sans doute démissionner et revenir cet été. C'est un message que je fais également passer aux adhérents. Et en attendant il y aura effectivement un contrôle par trimestre. » Jacky Hénin faisait alors remarquer qu'« on doit regarder la situation juridique. Le plan de redressement doit être revu le plus finement possible. » Patrick Allemand insistait quant à lui sur l'aspect juridique. « Je suis complètement d'accord, répondait Natacha Bouchart, je dois aussi dire qu'il faudra changer les statuts. »

Concernant la délibération A3 relative à l'exten-

sion de compétences de la CAC en intégrant l'archéologie préventive, Jacky Hénin déclarait : « Une délibération qui ne vise qu'à entériner le recrutement par la communauté d'agglomération d'un archéologue et de l'équipe qui travaillera à ses côtés.

Une délibération destinée à pouvoir aller chercher des participations financières extérieures, notamment dans le cadre du coefficient d'intégration fiscale. Mais une délibération inadéquate et coûteuse. Inadéquate parce que l'INRAP propose aujourd'hui des délais beaucoup plus raisonnables qu'hier et que leur savoir-faire est reconnu par tous. Inadéquate car le département du Pas-de-Calais pour l'ensemble de ses collectivités s'apprête à mettre en place un tel service et que si nous ne souhaitons pas passer par l'INRAP nous pourrions coopérer avec le Département. Inadéquate car cette activité particulière n'a pas pour les petites structures vocation à être pérenne.

Coûteuse parce qu'au-delà des participations, il restera toujours un solde à la charge du contribuable.

Parce qu'elle est inappropriée et coûteuse, nous voterons contre cette délibération. » Natacha Bouchart répondait alors : « on a fait cette démarche parce qu'il faut entre 18 et 24 mois pour décider l'INRAP à se déplacer. Il nous semble important, de part le programme annoncé ces prochaines années, de nous doter de cet outil. »

L'agglomération dépouillée

Concernant la délibération A4 sur l'extension de compétences de la CAC pour intégrer la coopération décentralisée, Jacky Hénin estimait que « La ville de Calais par l'intermédiaire de son Maire ne cessant de vider d'une grande partie de leur contenu les compétences de la communauté d'agglomération : économique avec la création de Calais Promotion, touristique avec la volonté affichée de maîtrise de l'office intercommunal et surtout l'ouverture à quelques centaines de mètres de l'office du tourisme d'un point accueil dont on aimerait bien connaître le coût et la fréquentation, avec le retour dans les services municipaux de l'équipe ANRU. Voilà donc le président en parti dépouillé obligé de se donner de nouveaux champs d'interventions : ici la coopération décentralisée. Pourquoi pas. Pour l'avenir nous vous conseillerions de prendre la compétence maîtrise de l'éolien, cela correspondra parfaitement à votre positionnement de brasseur de vent ». Natacha Bouchart donnait alors la parole à Gérard Grenat qui expliquait que « le local est un local municipal, alors le coût c'est deux emplois saisonniers, on fait plaisir à des étudiants, et deux heures d'entretien des locaux par semaine. » Quant à la fréquentation, le président de l'office a préféré ne pas se mouiller... ça ne doit pas être reluisant...

Venait alors la délibération A5 relative au règlement intérieur de la hall Gambetta sur laquelle Jacky Hénin faisait une intervention pleine d'humour qui ne manquait pas déclencher les rires de l'assemblée (voir « Règlement intérieur qui pose problème » p3).

Le dossier « Calais-Nord » vide

A l'occasion de la délibération T15 visant à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de Calais-Nord, Jacky Hénin prenait la parole pour révéler que « le dossier (consultable en mairie NDLR) est vide de tout document sur la rénovation de Calais-Nord ». Réponse de Natacha Bouchart : « oui, car nous consul-

(Suite de la p1)

ont tenu tête courageusement à leur direction pendant 9 mois contre vents et marées. Représentés par les organisations syndicales CGT et SUD et leur délégués respectifs Marc Pigeon et Philippe Wullens (certainement épuisés mais ô combien fiers aujourd'hui), soutenus dès le début par l'Union locale CGT et son altruiste représentant Marcel Croquefer, ils récoltent maintenant les fruits de leur lutte, une reconnaissance légitime, une dignité retrouvée, une fierté qu'ils sont en droit d'afficher.

Alors, certes la guerre n'est pas définitivement terminée, car le groupe Total peut encore se pourvoir en cassation, mais cela prendra des mois et en attendant il devra s'acquitter de son astreinte. En attendant les salariés de Total (et de toutes les entreprises en lutte contre les licenciements boursiers) ne doivent pas boudier leur plaisir et ils peuvent reprendre en cœur la phrase prononcée par leur avocat Maître Koskas à la sortie du Tribunal : « C'est beau et symboliquement fort ».

Nous rajouterons en guise de clin d'œil que pour un bel abordage, ce fut un bel abordage ! Chapeau Messieurs les corsaires !

Ça m'gratte

Pas filmés

Pour le coup, on se dit que la ville pourrait prendre modèle sur la CAC. Philippe Blet a en effet demandé à ce que les conseils communautaires soient filmés et mis ensuite en ligne sur le site internet de la CAC. A la ville, ce n'est pas prêt d'arriver. Forcément, Natacha Bouchart n'aimerait pas que les Calaisiens puissent la voir s'énerver, puissent constater son incapacité à répondre, puisse la voir mise à mal par l'opposition... Philippe Blet lui n'a pas ce genre de problème : dès son arrivée à la tête de l'agglomération, une des premières mesures qu'il ait prises (après avoir augmenté les indemnités des élus) a été de supprimer l'opposition des conseils communautaires. Au moins comme ça, il n'est pas embêté. Jacky Hénin aurait osé faire la même chose, on l'aurait traité de stalinien.

Le dessin

Tout est dans la façon de dire les choses... Notre dessinateur Babouse l'a bien compris...

WOERTH/BETTIENCOURT,
DES MOTS TERRIBLES !



tons pour ne pas imposer, et l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre va permettre de faire des réunions avec les commerçants, les élus... ». Jacky Hénin reprenait : « sur le fond, la dernière fois vous nous avez dit que tout était calculé à l'euro prêt. » « Ce n'est pas une estimation à la louche, répondait Natacha Bouchart, il y a des tranches fermes et des tranches conditionnelles. Rien n'est inscrit au définitif ou fixé. On est sûr du revêtement des trottoirs, des routes, du mobilier urbain, de l'électrique, de la place d'Armes. Le dossier va être élaboré avec tous les habitants de Calais-Nord. Tout le monde attend cette rénovation car rien n'avait jamais été fait. On met le paquet dans un budget raisonnable. 11 millions ce n'est pas grand-chose quand on voit ce qu'on a mis dans l'ANRU (!!!). C'est une priorité, c'est notre engagement électoral. Cela étant je ne me souviens pas d'avoir été invitée à une réunion quand j'étais dans l'opposition. » (Natacha Bouchart commencerait-elle un Alzheimer ?) Étonnant comme des tranches conditionnelles peuvent apparaître comme par enchantement. Autrement dit, Natacha Bouchart qui avait déclaré que le projet coûterait 11,2 millions d'euros, « parce que nous avons calculé à l'euro prêt », sous-entend l'air de rien que des tranches conditionnelles seront ajoutées. C'est marrant comme d'un conseil à l'autre elle est capable de dire tout et son contraire...

Concernant la délibération relative à la Société des Eaux, Jacky Hénin déclarait : « Que nous montre le rapport établi par le délégataire ? Que le prix de l'Eau pour des raisons diverses a augmenté alors qu'il pouvait en être autrement. En effet le délégataire a de nouveau payé l'impôt sur les sociétés après avoir réalisé un bénéfice

de 660 000 euros soit un rapport de 8% l'an et cela sans compter la redevance réglée au siège. Dans une période où chaque Français doit se serrer la ceinture, il serait bienvenu de solliciter également des efforts du délégataire, ce à quoi nous vous invitons. Par ailleurs, le délégataire confirme son intention de renouveler dans le cadre de ses engagements 3300 branchements et 17300 mètres de canalisation d'ici 2016. Nous serions heureux de pouvoir être éclairés sur les moyens qu'entend utiliser le délégataire pour parvenir au but fixé sachant qu'annuellement en moyenne il serait nécessaire de renouveler 471 branchements là où en moyenne il en renouvelle 258, il serait nécessaire de renouveler 2471 mètres de canalisations là où annuellement il en renouvelle actuellement 1178. Dernière demande, il manque de notre point de vue dans le rapport, un bilan consolidé de la délégation, qui fasse apparaître le montant total des provisions constituées avec l'argent des consommateurs, des placements éventuellement effectués et de leur rapport. » Philippe Mignonnet sous-entendait alors que Patrick Allemand avait donné les chiffres en question à l'ancien maire. Allusion qui faisait bondir Patrick Allemand qui lui demandait de retirer ses propos : « il n'y a aucune collusion. » Jacky Hénin confirmait d'ailleurs que « les chiffres sont ceux du rapport ». Ce que M. Mignonnet ignorait manifestement, sans doute découvrirait-il la délib' à l'occasion du conseil. Pas très sérieux tout ça... Natacha Bouchart acquiesçait et invitait Jacky Hénin « à faire un courrier à la Société des eaux de Calais et la Société nous fera un rapport. » Ça c'est du courage politique. En tout cas ça nous prouve bien que ce n'est pas Natacha Bouchart qui défend les intérêts des

Calaisiens.

7 millions d'euros d'excédent

Finissons avec le vote du compte administratif 2009 qui fait apparaître un excédent de 6 951 551,81 €, Natacha Bouchart étant obligée de quitter la salle pour cette délibération, c'est Jean-Claude Vernalde qui prit sa place. Jacky Hénin intervenait sur cette délibération pour dire son étonnement. Il rappelait tout d'abord l'intervention de Virginie Quenez, l'année précédente, qui faisait la démonstration que la ville était loin d'être en ruine. Il insista en citant l'adjoint aux finances qui avait prétendu que c'était grâce aux économies réalisées par la majorité qu'il en était ainsi. Pour conclure : «... eh bien malgré le fait que vous ayez abondamment dépensé et pas toujours à bon escient il reste cette année encore presque 7 millions d'euros dans les caisses. On peut donc dire que vous faites payer des impôts pour rien aux Calaisiens ! ». Jean-Claude Vernalde répondait alors : « ce n'est pas mon interprétation. L'augmentation d'impôt ça fait 5,4 %. Ce que vous nous dites-là ce sont des économies, en plus nous avons eu des subventions supplémentaires. » Jacky Hénin lui demandait alors « Pouvez-vous nous dire combien ça représente 5,4 % ? ». « Je ne sais pas, environ 25 millions, » déclarait Jean-Claude Vernalde (il est adjoint aux finances). Rires. « En fait ça fait à peu près 1,3 millions. Si je sais encore compter, 7 moins 1,3 il reste 5,7 millions d'euros. Vous avez donc fait payer des impôts supplémentaires aux Calaisiens inutilement. » « Je pense qu'on peut clore la discussion, on n'ira pas plus loin, » concluait Jean-Claude Vernalde. C'est sûr, avec des élus qui ne comprennent rien à rien...

Un règlement intérieur qui pose problème...

A l'occasion de la délibération A5 destinée à adopter le règlement intérieur de la future halle Gambetta, Jacky Hénin a fait une intervention qui a déclenché les rires de l'assistance : « Sur le règlement intérieur - Article 2.3, alinéa 2.3.2. Avec une telle délibération, on risque fort de ne pas pouvoir faire grand-chose à l'intérieur de l'Espace Gambetta. « Tout document, tract, badge, insigne ou banderole de toute taille, de nature : Politique, idéologique, religieuse, philosophique ou publicitaire. », sera interdit. Ainsi l'Abbé Delenclos curé du fort ne pourra pas entrer dans l'espace Gambetta lui qui montre à chacun son appartenance à l'église catholique en portant la croix au revers de son blouson, ainsi le sous préfet de Calais ne pourra plus porter les insignes de l'ordre du mérite, ainsi ce pauvre monsieur Demassieux ne pourra pas afficher son ruban rouge tant mérité, ainsi les donateurs de sang ne pourront plus porter la reconnaissance de leur acte de générosité... C'est de notre point de vue, une atteinte délibérée à la démocratie et aux fondements même de notre constitution qui permet à chacun quelles que soient ses opinions de pouvoir les exprimer et de ne pas être poursuivi dès lors que ses opinions n'entrent pas en contradiction avec les lois de la République. Quel sectarisme !

Un peu plus loin à l'article 3.1.5 sous le patrony-

me neutralité, vous confirmez ! Mais que devra-t-on faire si l'un quelconque des intervenants, des participants, des organisateurs, aussi croyant que Diego Maradona ou l'un des joueurs brésiliens, se signe avant d'intervenir ? Devra-t-on le prier de quitter immédiatement les lieux ?

Que devra-t-on faire, si l'un ou l'autre membre de la Franc-Maçonnerie utilise dans son discours des mots ou des expressions destinés à être reconnus de ses frères et sœurs Maçons ? Devra-t-on l'inviter à quitter la salle immédiatement ? Que répondra-t-on à Amnistie internationale, Médecins du monde, les Petits Frères des Pauvres, le Secours catholique, le Secours populaire, Terre des hommes, le Noël des déshérités de La Voix du Nord... Autant d'idéologies, de philosophies, de respect des autres. Leur répondra-t-on qu'ils aillent se faire voir ailleurs ? C'est votre droit que d'agir ainsi ! C'est notre droit que de contester une aussi pitoyable décision ! Les paroles s'envolent, les écrits restent et auront au moins le mérite de montrer votre vraie nature. Sans modifications fortes nous voterons évidemment contre cette délibération, et nous y opposerons par tous moyens, si le mot démocratie a un coût alors nous sommes prêts à payer ! »

Rires dans les rangs. Crispation de Natacha Bou-



chart qui demandait alors à Vincent Leray, directeur des affaires juridiques de répondre. Manifestement celui-ci n'avait pas plus de réponse que sa patronne. Malaise général. On sent bien que l'intervention de l'ancien maire gêne aux entournures. Même Claude Demassieux s'est levé et a tenté de voler aux secours de sa marionnette. En vain. « Je ne comprend pas, les techniciens de la CAC peuvent répondre aux questions et pas ceux de la ville, il faudra qu'on m'explique, » dira même Natacha Bouchart. C'est peut-être que les premiers connaissent leurs dossiers...

Finalement après avoir essayé de faire avaler aux élus que c'était « une convention d'utilisation comme toutes les autres, » la mairesse a bien dû se résoudre à décider de la représenter « en septembre. J'aurai le temps pendant les vacances de lire avec plus d'attention. » Eh oui, une nouvelle fois Natacha Bouchart a fait la démonstration de sa méconnaissance des dossiers, et en l'occurrence des délibérations qu'elle découvrait pendant le conseil...

C'est tellement vrai qu'à l'occasion d'une autre délibération Natacha Bouchart a interpellé ses services pour savoir si c'était normal que les tableaux présentés soient décalés. Outre le fait qu'elle était la seule dans ce cas, si elle avait ouvert son dossier avant le jour J, elle aurait eu l'occasion de poser la question aux services avant le conseil...

